

RAPPORT ANNUEL 2021

Sur le prix et la qualité du service public de
prévention et gestion des déchets.





Anthony Brosse

Président du SITOMAP

LE MOT DU PRÉSIDENT

L'année 2021 est déjà dernière nous ; elle aura été impactée par la crise sanitaire qui perdure mais à laquelle nous devons nous adapter pour continuer à vivre le plus normalement possible. Je veux rendre hommage aux équipes qui assurent le service public de collecte et de traitement des ordures ménagères, mais aussi aux personnels qui permettent de valoriser nos déchets recyclables que ce soit en déchetterie ou au centre de tri.

Le 31 décembre dernier, le centre de tri a malheureusement fermé ses portes, conclusion d'une aventure qui aura permis la réinsertion dans le travail de nombreuses personnes. L'évolution des conditions de tri nous a obligé de nous regrouper avec la métropole d'Orléans et d'autres syndicats pour nous permettre de toujours mieux trier. Cette année 2021 a été synonyme de préparation à l'extension des consignes de tri, opérationnelle depuis le 4 avril 2022 : un travail important fourni par les agents du SITOMAP que je remercie au nom des délégués élus.

L'année dernière, la communication du syndicat s'est professionnalisée avec l'arrivée d'une chargée de communication : un atout précieux qui permet de traduire le travail fourni par les acteurs du déchet. Tout naturellement, le SITOMAP a migré vers une communication 2.0 en complément des brochures papiers qui subsistent. Le digital, via le site Internet ou la page Facebook, nous permet de toucher

une population plus large et plus jeune, souvent plus soucieuse de notre environnement.

La protection de notre planète est fondamentale et prioritaire pour le syndicat : à l'aube de grands changements, notre territoire a été le premier choisi par notre prestataire de collecte pour convertir les camions-bennes au bio carburant. Les 260 000 kilomètres parcourus annuellement sont dès lors moins impactants : **60% de CO2 et 80% de particules fines rejetés en moins**, grâce à un produit renouvelable et sans surcoût par rapport au gazole utilisé précédemment.

Déjà tournée vers l'avenir, 2022 sera une année charnière pour compléter le travail de 2021 dans des thématiques qui demandent au syndicat d'évoluer mais toujours en concordance avec nos adhérents (les communautés de communes et communauté d'agglomération) et le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural, pilote du Plan Climat-Air-Energie Territorial. Le tri à la source des biodéchets, une meilleure prise en charge des encombrants, l'évolution des déchèteries ou encore l'aide à l'installation d'une ressourcerie sont les dossiers qui nous mobilisent au quotidien.

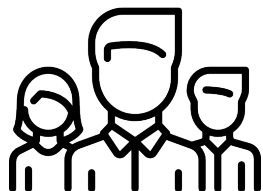
En fin d'année 2021, le SITOMAP avait besoin de se doter d'une **nouvelle identité graphique** évoquant une symbolique plus en lien avec les enjeux écologiques et environnementaux d'aujourd'hui.

L'élément principal qui constitue le nouveau logo du SITOMAP est une flèche circulaire qui symbolise l'action, le cycle, le recyclage, l'économie circulaire...



Nos déchets, nos ressources, notre avenir

SOMMAIRE

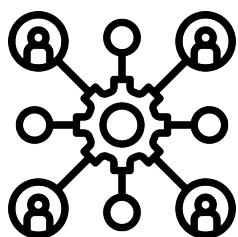


1. PRÉSENTATION DU SITOMAP

1.1 Les compétence exercées par le SITOMAP

1.2 La composition de la collectivité

1.3 Le fonctionnement du syndicat



2. ORGANISATION DU SERVICE PUBLIC DE LA COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS

2.1 La collecte en porte à porte

2.2 La collecte en point d'apport volontaire

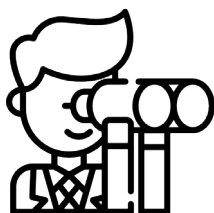
2.3 Les déchèteries



3. COÛT DU SERVICE

3.1 Les principales prestations

3.2 Les indicateurs financiers



4. PERSPECTIVES 2022

1. PRÉSENTATION DU SITOMAP

Le SITOMAP, syndicat mixte intercommunal de collecte et de traitement des déchets et résidus ménagers de l'arrondissement de Pithiviers, est administré par un Comité syndical de 43 délégués titulaires et 43 délégués suppléants élus par les Conseils Communautaires et d'Agglomération des collectivités adhérentes. L'assemblée délibérante définit les orientations du syndicat notamment sur le plan budgétaire et décide des actions à engager. Elle se réunit 3 fois par an.

Le SITOMAP regroupe 90 communes et la population couverte par le syndicat représente environ 80 430 habitants en 2021.

Les emballages sont collectés en mélange avec les papiers en bac jaune en benne bi-compartmentée, en même temps que les ordures ménagères en bac noir, avec une fréquence de 1, 2 ou encore 3 fois par semaine suivant les communes. Sur la commune de Pithiviers, il existe une colonne multi-matériaux enterrée en test. Pour la collecte du verre, celle-ci s'effectue grâce à des points d'apport volontaire.

Pour mettre en œuvre les différentes décisions et orientations, une équipe de 5 agents administratifs et techniques s'implique quotidiennement. Il s'agit de la directrice, la chargée des relations avec les usagers, l'assistante administrative et comptable, le chargé des dossiers techniques et la chargée de communication.

1. Véronique ALDICCO

DIRECTRICE DU SITOMAP : elle encadre techniquement et hiérarchiquement les agents de la Collectivité. Elle coordonne et anime les activités du syndicat en cohérence avec les orientations définies par les élus.

2. Mélanie FERNANDEZ

AGENTE CHARGÉE DE LA RELATION AVEC LES USAGERS ET DE LA COMMUNICATION : elle gère les demandes des usagers et les informations remontées par les équipes de collecte. Elle communique auprès des usagers et des partenaires sur le tri sélectif.

3. Armelle ELOUAGANI

ASSISTANTE DE GESTION ADMINISTRATIVE ET COMPTABLE : chargée du suivi de collecte et d'actions de communication : elle effectue les opérations comptables courantes et procède à la facturation des professionnels en déchèteries. Elle assiste le technicien dans le suivi de collecte. Elle participe aux actions de communication de la Collectivité.

4. Philippe MAZENC

AGENT EN CHARGE DES DOSSIERS TECHNIQUES : il est chargé du suivi et du contrôle des marchés de collecte en porte à porte, en apport volontaire, des déchèteries et encombrants. Il assure le suivi de collecte en précédant le camion et en contrôlant le contenu des bacs sélectifs des habitants. Il conseille l'autorité territoriale en matière de valorisation et de traitement des déchets.

5. Romane LAHAYE

AGENTE CHARGÉE DE LA COMMUNICATION : depuis septembre 2021 elle est arrivée pour élaborer un plan de communication et le mettre en œuvre au sein de la collectivité. Elle a également en charge la partie communication digitale.

LE PERSONNEL



1.2 LA COMPOSITION DE LA COLLECTIVITÉ

Départements	Nom des collectivités adhérentes	Nombre de communes	Population INSEE	Part/population totale
45	CC du Pithiverais	31	29 800	37.08
	CC du Pithiverais Gâtinais	32	26 701	33.19
	CC de la Forêt	6	10 654	13.24
	CC de la plaine du Nord Loiret	15	7 027	8.73
77	CC du Gâtinais Val de Loing	2	1 361	1.69
	CC du pays de Nemours	3	1 532	1.900
91	CA de l'Etampois sud Essonne	1	3 355	4.17
TOTAL		90	80 430	100

1.3 LE FONCTIONNEMENT DU SYNDICAT

Les Collectivités adhérentes désignent leurs représentants au sein de l'Assemblée Générale du SITOMAP.

Le Bureau Syndical est composé depuis le 10/09/2020

- **Anthony BROSSE, Président** CC du Pithiverais
- **Luc NAULEAU**, 1er Vice-Président délégué aux finances, budget, veille juridique CC du Pithiverais Gâtinais
- **Monique de la TAILLE**, 2ème Vice-présidente déléguée à la collecte en porte à porte et la réduction des déchets CC du Pithiverais
- **Jérémy SIMON**, 3ème Vice-Président à la collecte en apport volontaire et la valorisation des déchets CC la Forêt
- **Erick BOUTEILLE** CC du Pithiverais Gâtinais
- **Christophe CHAMOREAU** CC du Pays de Nemours
- **Jean-Pierre DUBOIS** CA de l'Etampois Sud Essonne
- **Jean-Paul LANSON** CC la Forêt
- **Pierre LAROCHE** CC du Pithiverais Gâtinais
- **Didier MONCEAU** CC du Pithiverais
- **Pierre ROUSSEAU** CC de la Plaine du Nord Loiret
- **Marian WATTS** CC du Gâtinais Val de Loing

La commission d'Appel d'Offres (CAO) est composée depuis le 10/09/2020

5 MEMBRES TITULAIRES :

Erick BOUTEILLE,
Jean-Pierre DUBOIS,
Pierre LAROCHE,
Luc NAULEAU,
Jérémy SIMON.

5 SUPPLÉANTS :

Christophe CHAMOREAU,
Monique de la TAILLE,
Boris LAIZEAU,
Didier MONCEAU,
Pierre ROUSSEAU.



2. ORGANISATION DU SERVICE PUBLIC DE LA COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS

2.1 LA COLLECTE EN PORTE À PORTE

FAITS MARQUANTS 2021

1

Subventions pour l'achat d'un composteur

Depuis septembre 2011, le syndicat verse une subvention aux usagers du territoire pour l'achat d'un composteur, à hauteur de 20€ pour un volume de 400L ou 25€ pour un volume supérieur ou égal à 400L. Dès la subvention versée, un courrier est adressé aux habitants concernés avec une information sur le compostage. **33 demandes de subventions ont été traitées par le SITOMAP pour un montant de 759.99€**

2

Distribution de "STOP PUB"

Le SITOMAP fournit des autocollants « stop pub » gratuitement depuis les années 2000. A chaque nouvel arrivant sur le territoire « signalé » par la poste, le syndicat adresse un courrier avec le guide du tri, le mémo-tri et le stop pub depuis 2013. **En 2021, environ 500 stop pub ont été distribués.**

3

Le guide du tri et son mémo

Ce guide interpelle l'habitant en lui posant des questions pour le sensibiliser à la lutte contre le gaspillage et la prévention des déchets : comment pourriez-vous consommer différemment pour jeter moins ? Êtes-vous sûr de vouloir tout jeter ? Pensez à donner, réparer, revendre vos objets. Ce guide est remis à chaque foyer lors de la livraison du bac OMR ou du bac jaune chez l'habitant. Le guide du tri est disponible sur le site internet www.sitomap.fr. **Le SITOMAP a distribué environ 2500 guides du tri en 2021.**

4

SERD 2021 - Réutilisation/Réparation/Réemploi

Actions de sensibilisation dans le cadre de la Semaine Européenne de Réduction des Déchets. Thème 2021 : Réutilisation, Réemploi, Réparation. Différentes actions de communication ont été menées dans le cadre de la SERD. Notamment deux trocs party en déchèterie (Sermaises et Beaune la Rolande) ainsi qu'une matinée d'ateliers en partenariat avec la mairie de Puiseaux et différents collaborateurs présents sur le territoire. Indicateur de performances sur les publications SERD. **couverture des publications : 9048, 35 partages, 116 réactions et 17 commentaires.**

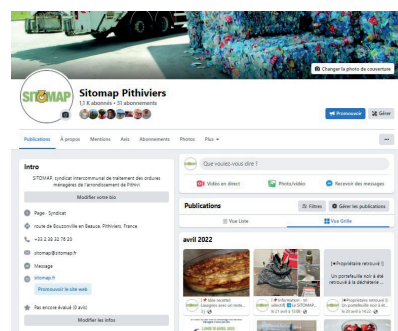
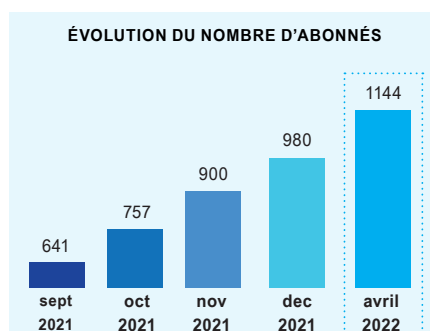
5

Loiret Nature Environnement

Interventions sur les déchets (cycle 3) dans les établissements scolaires par des conventions avec le SITOMAP. Au total en 2021, **45 interventions** ont été faites sur les sujets suivants : l'impact des déchets sur l'environnement, le tri des déchets par famille de produits, des ateliers-jeux "que deviennent nos déchets", sur le gaspillage alimentaire, animation et sensibilisation sur le compostage pour **un coût de 9484€**

PAGE FACEBOOK DU SITOMAP

Depuis l'arrivée de la chargée de communication, une stratégie de communication digitale a été mise en place. Le but est de montrer aux usagers qu'ils peuvent trouver des informations en temps réel rapidement sur Facebook, mais également avoir un contact de proximité grâce à la messagerie instantanée.



Suivi de collecte

Les suivis de collecte ont été interrompus en mars 2020 en raison de la pandémie de la COVID-19 et n'ont pas repris en 2021.

Equipes de collecte

Point avec les équipes et le prestataire pour développer le partenariat et comprendre nos attentes et besoins réciproques.

A noter : **au bout de 3 erreurs de tri, le bac jaune est retiré.**

Groupe de travail ECT

Le SITOMAP a créé un groupe de travail en 2021. 10 participants ont travaillé sur le sujet de l'Extension des consignes de tri (ECT) soit : des Elus du syndicat, 3 membres de l'équipe du SITOMAP et 3 membres du prestataire de collecte. Ce groupe de travail a permis de créer les supports de communication destinés aux habitants : un courrier, un mémo tri à apposer dans le couvercle du bac jaune. Le groupe a également élaboré un planning d'interventions destiné à informer les habitants, partenaires et médias.



FAITS MARQUANTS 2021

Collecte et valorisation des déchets

LES POINTS NOIRS DE COLLECTE

Le syndicat s'est engagé à faire disparaître les marches arrière conformément à la R437 de la CNAMTS. Il a validé une méthodologie de travail qui consiste à faire un diagnostic, puis un courrier aux mairies afin de trouver des solutions pour faire disparaître les marches arrière sur leur territoire. On observe que ces mesures consistent souvent à établir des points de regroupement qui ne représentent aucun coût pour le syndicat.

Sur l'année 2021, c'est 69 points noirs qui ont été résolus. Il reste 112 marches arrières à supprimer sur l'ensemble du territoire.

LES AIDES AUX COMMUNES

Suivant les cas, il est nécessaire de faire des travaux de voirie pour permettre aux camions de manoeuvrer et ainsi faire disparaître la marche arrière.

Les membres du Bureau Syndical étudient en réunion chaque demande.

2 communes ont perçu une aide pour un montant de 1262€ ce qui correspond à 30% des travaux réalisés.

Quelques informations sur la collecte

255 725 km ont été parcourus par les camions de collecte en 2021

*Les camions de collecte roulent à l'OLEO100**

* carburant composé à 100% d'huile végétale, principalement issue du colza. C'est ce qu'on appelle un biocarburant.

43 199 bacs sélectifs sont à collecter sur le territoire du SITOMAP

Re_fashion



Participation du SITOMAP pour la première année à la campagne de sensibilisation Re_fashion sur le gaspillage vestimentaire. Une campagne de communication 100% digitale a été réalisée courant octobre ainsi que des événements dans deux friperies volontaires.

Indicateur de performance sur les publications liés à la campagne Re_fashion : **couverture des publications : 15844, 111 partages, 220 réactions et 101 commentaires.**

Les caractérisations

Le SITOMAP effectue régulièrement des caractérisations sur un échantillon de 40kg de déchets sélectifs issus des collectes du territoire. Ensuite, le technicien, la chargée de communication du SITOMAP et le prestataire de collecte trient les déchets collectés en les classant par flux (ex: l'aluminium, les journaux et papiers, le cartons, le PET clair ou encore le refus etc.).

Ces caractérisations servent à savoir si les habitants du territoire comprennent et maîtrisent les gestes de tri. Un taux de refus est calculé par le prestataire de collecte après la caractérisation. Ainsi le SITOMAP peut mettre en place des actions correctives comme par exemple une campagne d'information reprenant les bons gestes

de tri en partenariat avec les mairies. Après chaque caractérisation, une information est envoyée par mail aux communes concernées.

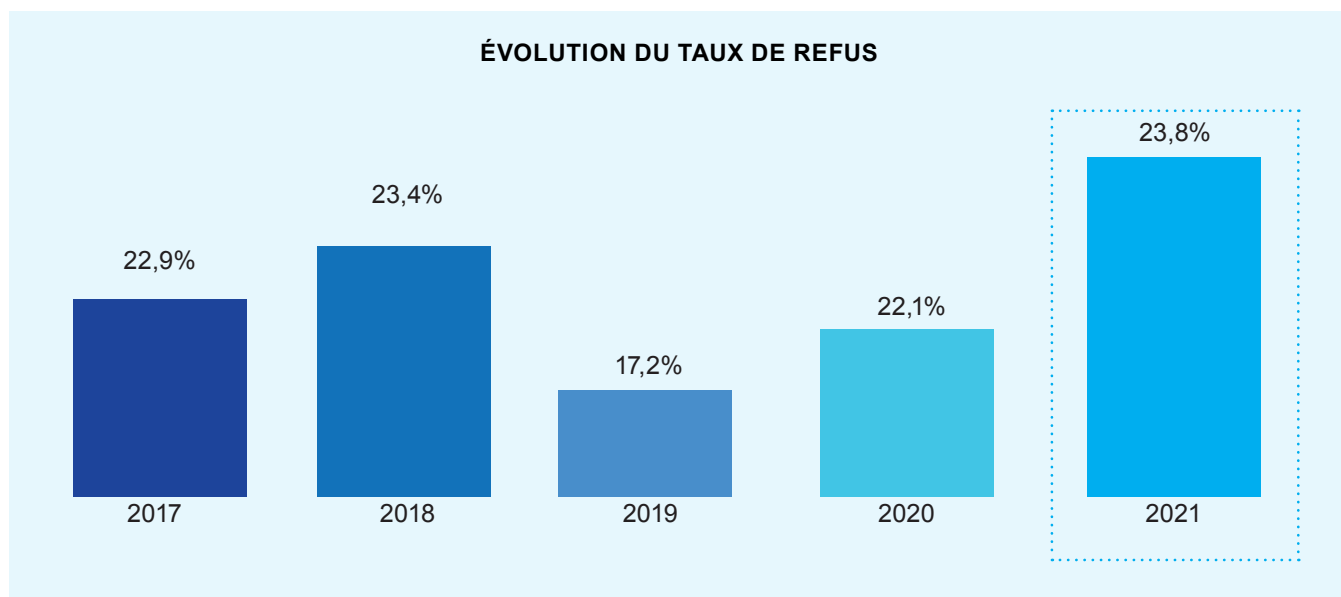
Au total, ce sont 10 caractérisations qui ont été effectuées au cours de l'année 2021.



L'évolution du taux de refus

La qualité du tri (collecte sélective des emballages) a beaucoup évolué depuis 2017. Le taux moyen à l'échelle du SITOMAP pour 2020 est de 22,1%, contre 17,2% en 2019. Ceci est expliqué par un arrêt du suivi de collecte en 2020 à cause de la pandémie de COVID-19.

Sur 2021, la moyenne à l'échelle du SITOMAP atteint les 23,8%



La collecte des ordures ménagères résiduelles et assimilées (OMR) et des déchets recyclables s'effectue par des camions de collecte bi-compartmentés.

Le prestataire de collecte en PAP (porte à porte), PAV (point d'apport volontaire) et encombrants est VEOLIA (marché public au 01/01/2016).

Suivant les communes, la collecte a lieu une, deux ou trois fois par semaine. L'arrêté communal (consultable en mairie) régit l'autorisation d'entreposer les bacs sur le domaine public et prévoit les poursuites en cas d'infraction. L'organisation de la collecte des déchets ménagers et sélectifs recommande de sortir les poubelles la veille au soir pour les collectes du matin et avant 12h pour les collectes de l'après-midi.

Un jour férié dans la semaine entraîne le décalage de la collecte d'une journée.

Bien trier, mieux recycler !

Pour cela, le SITOMAP met toujours gratuitement à disposition des usagers le bac de déchets recyclables (couverture jaune) ainsi que le bac à ordures ménagères. Ils sont affectés au logement et non à l'occupant. En cas de déménagement, ceux-ci doivent rester sur place.

Les administrés doivent présenter :

- Les emballages recyclables en vrac, vides et non imbriqués dans les bacs normalisés à couverture jaune mis à disposition par le SITOMAP;
- Les ordures ménagères résiduelles en bacs normalisés également mis à disposition par le SITOMAP dans des sacs bien fermés.

Le règlement de collecte et le guide du tri recommandent de présenter les bacs à la collecte de préférence pleins et les poignées tournées vers la route afin de faciliter la préhension par les ripeurs et de prévenir les risques de maladies professionnelles telles que les troubles musculo-squelettiques.

Les équipes de collecte sur le terrain font au quotidien remonter des informations sur les mauvais gestes de tri des habitants observés tant dans le ramassage des bacs jaunes que des bacs à ordures ménagères.

Les erreurs de tri les plus fréquentes en 2021 sont, dans le bac jaune, les films et barquettes plastiques, le verre, les textiles et chaussures, les ordures ménagères, les déchets verts.

Ces bacs ne sont pas collectés et une étiquette de refus y est apposée. Les habitants peuvent joindre le SITOMAP pour en comprendre les raisons.

Parallèlement, l'équipe de collecte informe en temps réel durant la collecte le SITOMAP via un logiciel qu'il n'a pas collecté le ou les bacs. Un courrier est adressé à l'habitant.

Au bout de 3 « signalements » des équipes, le bac des déchets recyclables est retiré. Les mauvais gestes de tri ont des conséquences sur les performances du syndicat et sur le coût de collecte.



Les conseils pour une bonne collecte :

- Sortir vos bacs la veille au soir ou avant midi
- Tourner les poignées vers la route
- Ne pas mettre de déchets au sol
- Mettre ses déchets en vrac et sans sac dans le bac de tri



CAMPAGNE D'ENLÈVEMENT DES ENCOMBRANTS 2021

Collecte et valorisation des déchets



LE SERVICE DES ENCOMBRANTS

permet aux habitants de déposer une fois par an devant leur domicile (ou au lieu habituel de collecte en porte à porte) les déchets volumineux ne pouvant être collectés lors des ramassages hebdomadaires.

La communication sur la collecte des encombrants est gérée par les services du SITOMAP.

Plusieurs éléments de communication sont élaborés pour la campagne des encombrants : une affiche destinée à être envoyée et affichée par les mairies du territoire plusieurs semaines avant la date de la collecte. Un mail est également envoyé afin de rappeler aux mairies l'approche de la date de passage des encombrants.

Enfin une communication à diffuser sur les réseaux sociaux et site internet des communes est disponible.



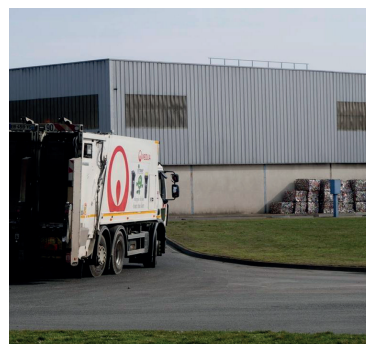
Dépôt de déchets

Les dépôts de déchets devant les déchèteries sur la voie publique sont interdits sous peine d'amende

(art R.632-1, R.644-2, R.635-8 du code pénal)



Destination des déchets

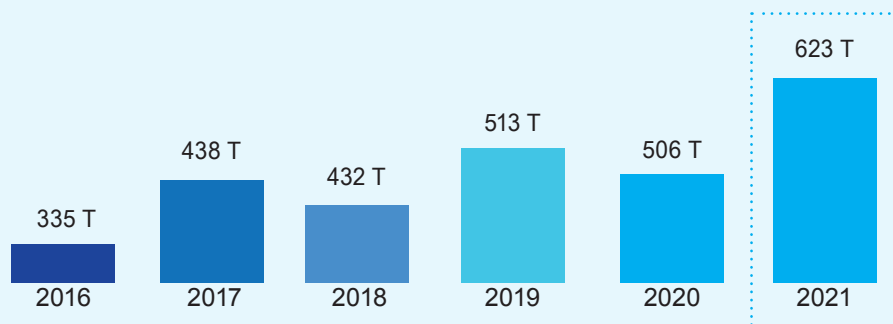


Les déchets recyclables en 2021 étaient déchargés au Centre de Tri de Pithiviers géré par le syndicat Beauce Gâtinais Valorisation (BGV) pour être triés, puis mis en balle et transférés vers des centres de régénération ou de recyclage.

Les ordures ménagères résiduelles sont incinérées dans le centre de valorisation énergétique géré par le syndicat Beauce Gâtinais Valorisation (BGV).

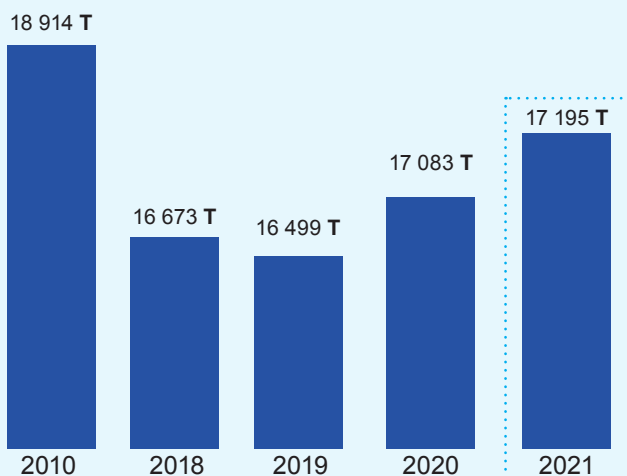
La chaleur produite permet la production d'électricité et d'eau chaude.

ÉVOLUTION DU TONNAGE ENCOMBRANTS



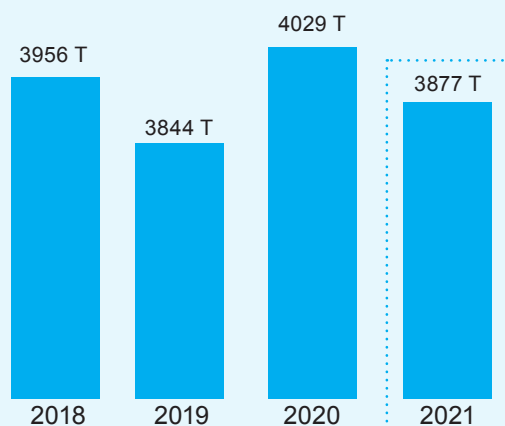
Les chiffres sur la collecte des déchets ménagers

ÉVOLUTION DU TONNAGE EN ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES

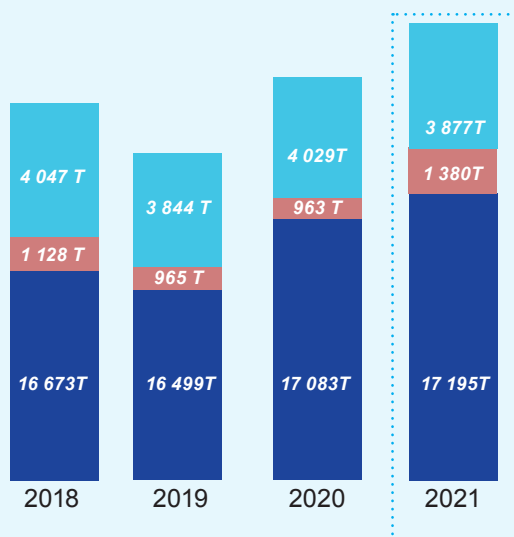


2010 étant l'année de référence

ÉVOLUTION DU TONNAGE DES DÉCHETS ISSUS DE LA COLLECTE SÉLECTIVE

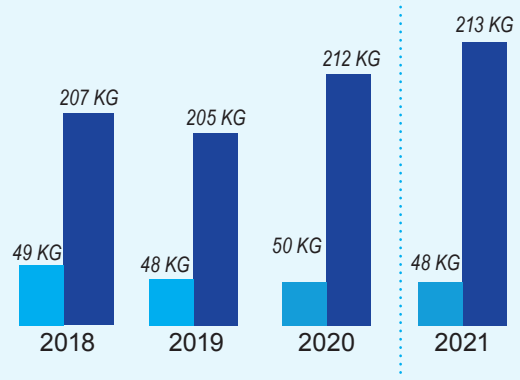


ÉVOLUTION DE LA COLLECTE EN TONNES



■ Ordures ménagères ■ Refus* ■ Déchets recyclables

ÉVOLUTION DE LA COLLECTE EN KG/HABITANT



*Qu'est-ce que le refus ?

C'est le poids des déchets non recyclables placés dans le bac jaune suite à des erreurs de tri et entrant au centre de tri. Ils sont redirigés vers le centre de valorisation énergétique, ce qui entraîne un surcoût.

2.2 LA COLLECTE EN POINT D'APPORT VOLONTAIRE

Mode d'organisation de la collecte dans lequel un conteneur de collecte est mis à disposition du public : colonnes, conteneurs spécifiques sur des espaces publics, déchèterie. La collecte sélective s'applique aux déchets ménagers.

FAITS MARQUANTS 2021

Les points d'apports volontaires sur le territoire du SITOMAP

Sont réparties sur l'ensemble des communes du territoire et en déchèteries :

242 colonnes à verre soit 1 pour 334 habitants (la moyenne nationale est de 1 pour 312 habitants), **11** sont des colonnes enterrées.

67 bornes à textile dont 46 du prestataire Le relais avec lequel le SITOMAP a signé une convention.

En 2021, Le Relais a collecté environ **200T** sur le territoire !

La collecte du verre :

Elle a lieu sur le territoire selon un planning établi par le prestataire de collecte. Le verre est ensuite stocké sur une plate-forme située derrière le centre de tri avant d'être expédié vers l'usine de recyclage de l'Aisne (Samin).

Tous les emballages en verre ont de l'avenir,
ils se recyclent à l'infini !

Trions-les



Bouteilles en verre, bocaux et flacons
(sans bouchon ni couvercle) sont à
déposer dans les colonnes à verre

Trouvez la colonne la plus proche de chez vous sur le site internet du SITOMAP



Pour rappel :

il est formellement interdit de déposer des emballages en verre dans la poubelle jaune ou dans les ordures ménagères.

Les emballages en verre sont à déposer exclusivement dans les colonnes à verre !

Vous rencontrez une colonne à verre pleine ? N'hésitez pas à contacter l'équipe du SITOMAP pour qu'elle soit vidée !



✉ sitomap@sitomap.fr ☎ 02.38.32.76.20

Tous les textiles et chaussures ont de l'avenir,
même usés ou déchirés !

Trions-les



✓ Tous les **textiles, linge de maison, chaussures, sacs** ou encore **accessoires** peuvent être rapportés afin d'être valorisés et ce quelque soit leur état (neufs ou abîmés)

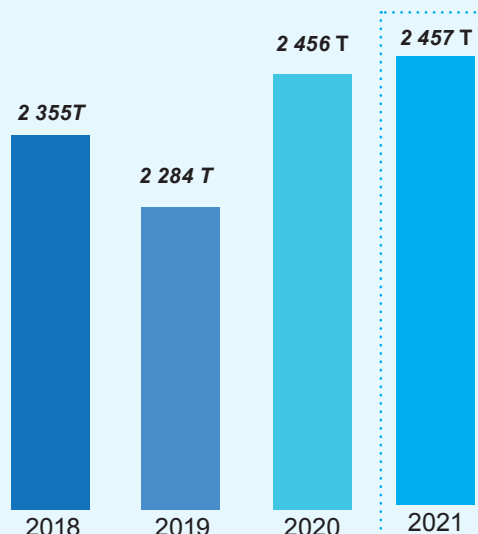


Attention, les articles **souillés** (ayant servi au bricolage ou aux travaux ménagers) ou **mouillés** ne sont pas acceptés.

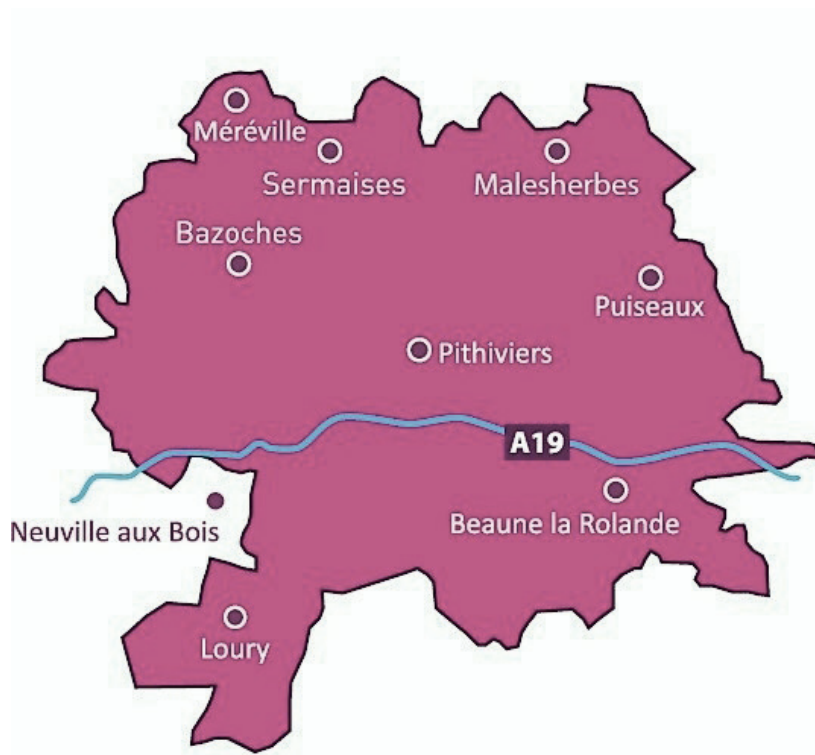
Les éléments apportés doivent être
propres, secs et dans un sac, les
chaussures liées par paire



ÉVOLUTION DES TONNAGES DE VERRE COLLECTÉS



2.3 LES DÉCHÈTERIES



Les déchèteries sont des espaces aménagés permettant aux habitants du territoire d'évacuer, par apport volontaire des objets qui ne sont pas pris en charge par les autres collectes.

Ces équipements apportent aux usagers la garantie que les déchets recueillis seront traités, selon leur nature, dans des filières de valorisation spécifiques. Les agents valoristes ont pour missions d'accueillir les usagers, d'assurer la propreté des lieux et d'aider au tri des déchets.

Le SITOMAP met à disposition des usagers 8 déchèteries, ainsi que celle de Neuville-aux-Bois pour les habitants d'Attray, Chilleurs aux bois, Crottes en Pithiverais, Montigny et Oison.

L'exploitation des déchèteries est effectuée par la société PAPREC (attributaire du marché public au 01/01/2016). Les déchets ménagers spéciaux (DMS) sont collectés par la société TRIADIS (attributaire du marché public au 01/01/2016).

Les déchets autorisés et interdits en déchèterie

Les déchets autorisés

Les déchets habituels :

8 FAMILLES BIEN DISTINCTES

- À chaque déchet sa destination, une benne par type de matériaux
- Des codes couleurs simples pour vous faciliter le tri



Cartons : Propres et vides, pliés et aplatis, sans polystyrène à l'intérieur...



Végétaux : Tontes, Fleurs, Feuillages, Plantes annuelles, Fruits, Légumes...



Bois : Palettes, Cagettes, Troncs, Planches, Contreplaqué, Aggloméré, Bois de charpente...



Métaux : Tous types, Aluminium, Acier galvanisé, Fonte, Zinc...



Incinérables : Plastiques, Polystyrène, Mousse, Caoutchouc, PVC, Linoleum, Moquettes...



Tout venant : Laine de verre, Laine de roche, Béton armé, Vitrages, Mirosirs...



Gravats : Terre, Pierre, Béton non armé, Ciment, Parpaings, Tuiles, Carrelage, Ardoises, Déblais...



Mobilier : Literie, Mobilier de jardin, Mobilier d'intérieur...

Et pour les autres ?

DEMANDEZ AUX AGENTS SUR SITE, ILS VOUS GUIDERONT

- Les déchets particuliers sont stockés et traités spécifiquement



Batteries



Huile de vidange



Déchets dangereux des ménages



Déchets électriques



Piles et accumulateurs



Cartouches d'encre



Radiographies



Déchets dangereux des ménages

Les déchets interdits

- Les ordures ménagères
- Les cadavres d'animaux
- Les déchets organiques putrides
- Les produits radiocatifs
- Les déchets explosifs
- Les médicaments
- Les déchets d'activités de soins
- Les pneus de tout type
- Les carcasses de voitures
- Les produits à base d'amiante
- Les bouteilles de gaz

Convention pour les professionnels

Pour accéder aux déchèteries, les professionnels doivent signer une convention avec le SITOMAP et le prestataire de collecte afin de pouvoir décharger 3m3 par jour et par déchèterie. Depuis septembre 2021, les professionnels ne peuvent plus venir en déchèterie le samedi.

Ils doivent respecter comme les autres usagers le règlement intérieur de la déchèterie consultable sur le site internet de la collectivité.

Suivant la nature des déchets, les professionnels sont facturés selon une grille tarifaire. Plus de 1 000 professionnels ont passé convention avec le SITOMAP.

Si vous êtes un professionnel et que vous êtes basé sur le territoire du SITOMAP, vous pouvez passer une convention en téléphonant au 02.38.32.76.20



CONVENTION D'ACCES DES ETABLISSEMENTS PROFESSIONNELS DANS LES DECHETERIES

Entre :

Le Syndicat SITOMAP représenté par son Président, habilité en vertu de l'assemblée délibérante du 28 mai 2014 et désigné dans ce qui suit l'abréviation de « SITOMAP »

D'UNE PART

Et :

L'Etablissement
représenté par son Directeur, Monsieur/Madame
dont le siège social est situé à
adresse mail
enregistré au SIRET sous le n°
et désigné dans ce qui suit par l'abréviation « l'Etablissement »

Les bennes éco-mobiliers

Le SITOMAP compte sur deux de ses déchèteries, Sermaises et Beaune la Rolande des bennes dédiées au mobilier. Eco-mobilier, éco-organisme agréé par l'Etat, financé par l'éco-participation, a pour vocation de collecter et valoriser le mobilier, les matelas, couettes et oreillers usagés en leur offrant une seconde vie, en les recyclant ou en les utilisant comme source d'énergie.

Les autorisés dans la benne éco-mobilier

QUEL QUE SOIT LE MATÉRIAU

- Bois massif, médium
- Panneaux de particules
- Mousse, latex, tissu, cuir
- Plastique
- Ferraille
- Verre, pierre, céramique...

QUEL QUE SOIT L'ÉTAT

- Meubles cassés, abîmés, en morceaux
- Matelas, fauteuils, canapés (sales ou déchirés)

Les bennes éco-mobilier présentes sur les déchèteries de Beaune-la-Rolande et Sermaises permettent au SITOMAP d'être éligible à des subventions.

Le SITOMAP a reçu en 2021 la somme de 68 000€.



Les interdits dans la benne éco-mobilier

- Tapis
- Poussettes
- Sièges-auto,
- Sanitaires
- Parquet
- Portes
- Fenêtres

Tous ces déchets sont à orienter vers d'autres bennes!

Les plaids, couvertures et oreillers doivent être mis dans des sacs spéciaux avant d'être mis dans la benne éco-mobilier (voir avec l'agent valoriste de la déchèterie)



Les horaires des déchèteries du territoire

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Bazoches les Gallerandes	9h-12h 14h30-16h30		14h-16h30	9h-12h 14h-16h30		9h-12h 14h-16h30
Beaune la Rolande	8h30-12h 13h30-17h		8h30-12h 13h30-17h	8h30-12h 13h30-17h		8h30-12h 13h30-17h
Loury	8h30-12h 13h30-17h		8h30-12h 13h30-17h	8h30-12h 13h30-17h	8h30-12h 13h30-17h	8h30-12h 13h30-17h
Malesherbes	8h30-12h 13h30-17h		13h30-17h		8h30-12h 13h30-17h	8h30-12h 13h30-17h
Méréville	8h30-12h 13h30-17h		8h30-12h			8h30-12h 13h30-17h
Puiseaux	8h30-12h 13h30-17h		13h30-17h	8h30-12h 13h30-17h		8h30-12h 13h30-17h
Pithiviers	8h30-12h 13h30-17h	8h30-12h 13h30-17h	8h30-12h 13h30-17h	8h30-12h 13h30-17h	8h30-12h 13h30-17h	8h30-12h 13h30-17h
Sermaises	9h-12h		10h-12h 14h-17h			9h-12h 14h-16h30

Les professionnels ne sont plus admis les samedis sur les déchèteries.

 Horaires supplémentaires en 2022

RAPPEL :

- 1- Il est demandé de venir 1/4 d'heure avant la fermeture des déchèteries afin d'avoir le temps de décharger les déchets
- 2- Les déchèteries sont fermées les jours fériés
- 3- Le SITOMAP compte sur tous les usagers pour que les règles élémentaires de courtoisie et de respect soient témoignées aux agents.

FAITS MARQUANTS 2021

Agent valoriste

L'agent valoriste accueille les usagers qui viennent jeter des encombrants, des déchets spécifiques et/ou dangereux. L'agent peut vérifier papier d'identité et/ou justificatif de domicile pour s'assurer qu'ils ont bien le droit d'utiliser les services de la déchèterie.

En fonction des déchets à jeter (gravats, tout-venant incinérable, tout-venant, matériels électriques, équipements informatiques, huiles, métaux...), l'agent leur indique les bennes ou conteneurs adéquats.

En parallèle, l'agent valoriste assure aussi des tâches administratives et de gestion (suivi des volumes traités, évacuation/réception des bennes...) ainsi que l'entretien et la maintenance du site.

Le métier implique le sens de l'organisation, le sens du contact et d'être ponctuel. Une certaine autonomie est requise car souvent l'agent valoriste est seul sur le site.



SERD 2021



Semaine Européenne de la Réduction des Déchets 2021

Coordonnée en France par l'ADEME, la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets (SERD) est un « temps fort » de mobilisation au cours de l'année pour mettre en lumière et montrer les bonnes pratiques de production et de consommation qui vont dans le sens de la prévention des déchets.

Du 20 au 27 novembre 2021, le SITOMAP a organisé une opération Troc en déchèterie pour sensibiliser les habitants du territoire au gaspillage.

Les objets restants qui n'ont pas été échangés lors des deux opérations ont été redistribués gratuitement lors d'une donnerie sur la ville de Puiseaux : événement organisé en collaboration avec la mairie et une association Puiseautine.

Conteneur maritime DEEE



Le conteneur de stockage DEEE ou D3E

Le conteneur de stockage DEEE ou déchets d'équipements électriques et électroniques, est un caisson métallique qui permet de stocker en toute sécurité les D3E. Ils sont très rigides et possèdent des portes avec verrouillage.

Les DEEE sont caractérisés et mis à part car ils peuvent contenir des substances nocives pour l'homme ou pour l'environnement. On retrouve notamment des substances comme le mercure, des piles ou des câbles en plomb et des tubes cathodiques qui se trouvent généralement dans les téléviseurs ou les écrans d'ordinateurs.

Sur le territoire du SITOMAP des conteneurs sont présents sur les déchèteries de Beaune la Rolande, Loury, Malesherbes, Sermaises.

Le compactage



Qu'est-ce que le packmat ?

C'est un outil qui sert à gagner de la place dans les bennes de déchèteries et à optimiser le transport des déchets en les comprimant.

Il est particulièrement utile pour les déchets verts, le bois, le tout venant, la ferraille et le carton. Les bennes pleines font partie du fonctionnement normal des déchèteries.

Pourquoi continuer à jeter des déchets dans des bennes apparemment pleines ?

Pour que le compactage soit la plus efficace possible, une benne peut être remplie jusqu'à 120%.

Dans tous les cas, c'est l'agent valoriste qui gère le taux de remplissage des bennes et qui oriente les usagers.

Les différents flux collectés et leur destination y compris la part SITOMAP à Neuville-aux-bois

TYPE DE DÉCHETS	TONNAGES COLLECTÉS	KG/HAB. EN 2021	EXUTOIRE (DESTINATION)	MODE DE TRAITEMENT
TOUT-VENANT	5,767	71,72	● Saint-Aignan des Gués (45)	Centre enfouissement technique
TOUT-VENANT INCINÉRABLE	2,811	34,96	● CVE Pithiviers (45)	Valorisation énergétique
DÉCHETS VERTS	5,356	66,61	● Compost du gatinais (91) ● et Chevilly (45)	Valorisation matière pour compostage
LIGNEUX ^{*1}	831	10,33	● PAPREC Chartres (28)	Valorisation bois énergie
GRAVATS	4,530	56,34	● Roland (45)	Valorisation matière
BOIS	2,804	34,87	● PAPREC Chartres (28), ● Joigny (89), Auxerre (89)	Valorisation matière pour panneaux et bois énergie
CARTONS	695	8,64	● Centre de tri Pithiviers (45)	Valorisation matière filière CITEO
FERAILLES	1,106	13,75	● Acierie - FCR - Ferraille	Valorisation matière
BATTERIES	20	0,24	● STCM (45)	Valorisation matière
GROS DE MAGASINS	87	1,08	● Papetier	Valorisation matière
ÉCO-MOBILIER	178	2,21	/	/
HUILES DE VIDANGES ET VÉGÉTALES	55,25 6,17	178 178	● Martin environnement ● Oliobox	/
D3E	875	10,88	● Repreneurs agréés Ecologic	Séparation des éléments et traitements adaptés
PILES	4,987	62,02	● Corépile	Tri, séparation, démantèlement des composants pour retraitement
NÉONS/LAMPES ^{*2}	2,425	30,16	● Recyclum	/

Les flux et les exutoires de la déchèterie de Neuville-aux-Bois sont sous le contrôle du SIRTOMRA.

^{*1} : dans les déchèteries de Malesherbes, Loury et Beaune-la-Rolande.

^{*2} : sauf dans les déchèteries de Loury et Bazoches-les-Gallérandes

La production par déchèterie

(hors déchèterie de Neuville-aux-bois)

Pithiviers, Beaune-la-Rolande, Malesherbes représentent **56%** des apports.
Puisseaux, Loury et Bazoches-les-Gallérandes représentent **31%** des apports.
Méréville et Sermaises représentent **13%** des apports.



Analyse des tonnages 2021 : 20 545T

Globalement, une hausse des tonnages de 31,6% par rapport à 2020 (15 609T)

TYPE DE DÉCHETS	2018	2019	2020	2021	COMMENTAIRES	ROTATION	TRAITEMENT
TOUT-VENANT	4 621	4 456	4 306	4 987		32,23	78,68
TOUT-VENANT INCINÉRABLE	2 646	2 321	1 812	2 361		27,98	78,68
DÉCHETS VERTS	5 431	4 352	3 087	4 302		31,82	20,72
LIGNEUX		470	485,7	831		/	/
GRAVATS	3 137	2 735	2 414	3 638		9,53	4,14
BOIS	2 259	2 538	2 220	2804		27,67	64,42
CARTONS	537	550	445	581		55,14	/
FERRAILLES	795	851	746	934		31,20	/
BATTERIES	15	20	10.6	20		/	/

La fréquentation des déchèteries en 2021

DÉCHÈTERIES	PARTICULIERS	PROFESSIONNELS	TOTAL
Bazoches-les-Gallerandes	16 561	103	16 664
Beaune-la-Rolande	31 121	140	31 261
Loury	46 088	447	46 535
Méréville	13 881	235	14 116
Malesherbes	33 124	196	33 320
Pithiviers	120 987	1 076	122 063
Puiseaux	21 933	116	22 049
Sermaises	11 927	22	11 949
TOTAL	295 622	2335	297 957

Les déchets dangereux ménagers spéciaux

Sont collectés sur les déchèteries du SITOMAP : acides, bases, solvants et produits pétroliers, produits pâteux (peinture, encre, colle, résine), aérosols, bidons et emballages vides souillés, filtres à huile, produits phytosanitaires, produits comburants, produits non identifiés.

DÉCHÈTERIES	NOMBRE DE COLLECTES	TONNAGE	COÛT ANNUEL HT
Bazoches-les-Gallerandes	20	9,780	7 407,67€
Beaune-la-Rolande	33	24,679	19 658,38€
Loury	39	23,173	17 791,86€
Méréville	44	25,307	19 731,71€
Malesherbes	26	12,958	10 715,52€
Pithiviers	47	47,252	38 253,59€
Puiseaux	35	24,100	22 864,88€
Sermaises	17	8,806	6 895,77€
TOTAL	261	176,055	143 319,38€ HT

Tonnage en 2019 = **125,64 T** | Tonnage 2020 = **154,79 T** | Tonnage en 2021 = **176,05 T** |(hors déchèterie de Neuville-aux-Bois).

Les déchets les plus collectés sur toutes les déchèteries sont les pâteux.

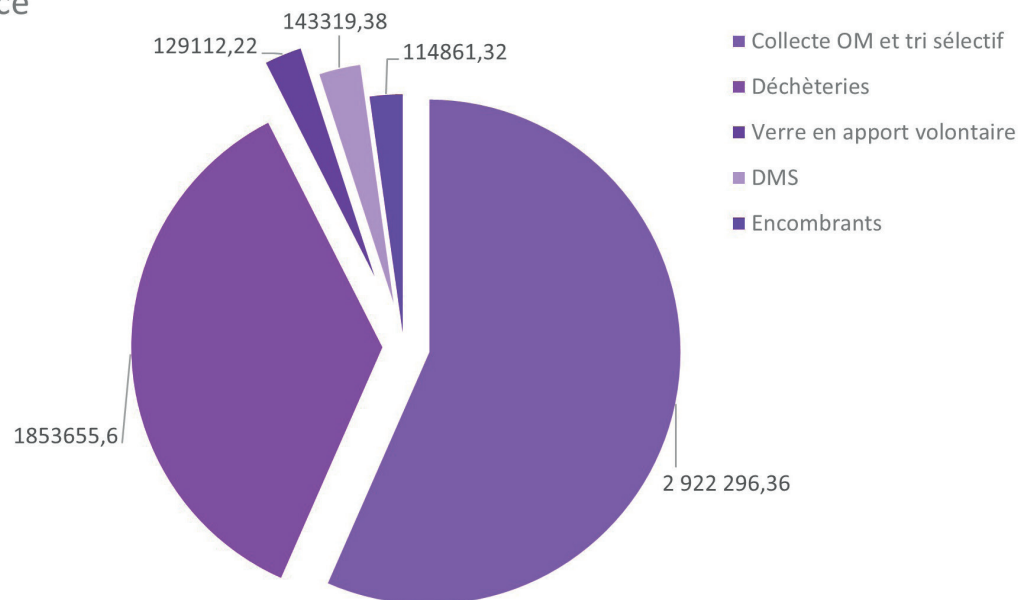
NOUVEAUTÉ 2021 : INSTALLATION D'UNE NOUVELLE SIGNALÉTIQUE SUR LES QUAIS



3. COÛT DU SERVICE

3.1 LES PRINCIPALES PRESTATIONS

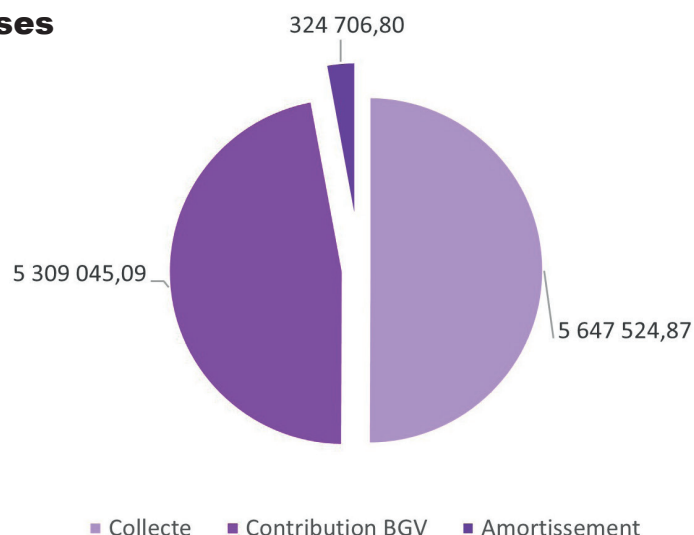
Coût du service



NATURE DE LA PRESTATION	NOM DE L'ENTREPRISE	TYPE DE CONTRAT ET DUREE	ÉCHÉANCE	MONTANT ANNUEL DES PRESTATIONS HT
Collecte OM et tri sélectif gestion opérationnelle des bacs jaune	VEOLIA	Marché public 5 ans (+2)	31/12/2021	2 922 296,38€
Déchèteries	PAPREC	Marché public 5 ans (+2)	31/12/2021	1 853 655,60€
Verre en apport volontaire	VEOLIA	Marché public 5 ans (+2)	31/12/2021	129 119,22€
DMS	TRIADIS	Marché public 5 ans (+2)	31/12/2021	143 319,38€
Encombrants	VEOLIA	Marché public 5 ans (+2)	31/12/2021	114 861,38€
Total du coût de collecte				5 163 251,90€

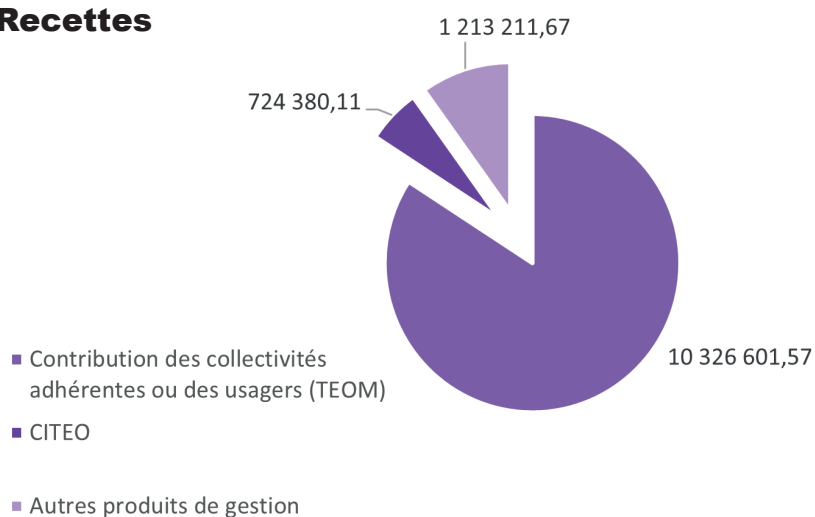
3.2 LES INDICATEURS FINANCIERS

Dépenses



Dépenses	
TTC EN € (EURO)	EN €/ HABITANT
12 358 689,21€ dont	153,71€ dont
5 647 524,87	70,24
5 309 045,09	66,03
324 706,80	4,04

Recettes



Recettes	
TTC EN € (EURO)	EN €/ HABITANT
18 174 505,78€ dont	226,05€ dont
10 326 601,57	128,44
724 380,11	9,01
1 213 211,67	15,09

Nombre d'habitants en 2021 : 80 400

4. PERSPECTIVES 2022

Perspective N° 1 : Les déchets de la collecte sélective vont être triés au centre de tri Trisolid Saran à partir du 1er janvier 2022

Perspective N° 2 : Recrutement d'une équipe d'ambassadeurs de tri pour préparer le passage en Extension des Consignes de Tri (ECT). Leurs missions sera d'effectuer la mise sous pli, la campagne de boîtage et le suivi des nouvelles consignes.

Perspective N° 3 : Passage en ECT au 04 avril 2022

Perspective N° 4 : Renouvellement des marchés publics (étude sur les biodéchets)

Perspective N° 5 : Développement des supports de communication ainsi que des différents réseaux de communication

Perspective N° 6 : Déploiement de nouvelles colonnes à verre sur le territoire

Perspective N° 7 : Semaine Européenne de Réduction des Déchets 2022 sur le sujet du textile



Nos déchets, nos ressources, notre avenir

Route de Bouzonville en Beauce - 45300 Pithiviers

Téléphone : 02.38.32.76.20

Sitomap@sitomap.fr - www.sitomap.fr

@sitomappithiviers